

CONSOMM'ACTEURS GENNEVILLIERS
Contrat d'abonnement AMAP LUTH

Du 26 mai au 20 octobre 2021 inclus soit 21 semaines de distribution
Interruption le 14 juillet.

À l'Espace Aimé-Césaire

L'engagement à l'AMAP implique l'adhésion à **CONSOMM'ACTEURS GENNEVILLIERS**.
L'adhésion annuelle de 10 euros, valable pour l'année civile en cours, est obligatoire.

Entre

PANIER DE LEGUMES : Anthony LASFONT- Au jardin loupéen- Collectif percheron

ŒUFS : Didier CHEVEE - La Petite ferme - Collectif Percheron - Le pont d'erre - 61340 Saint Hilaire sur Erre

PAIN : Erik et Julie LEFRANCOIS-GRAUX - Collectif Percheron - L'Angenardière 61110 Condeau

Et

Nom Prénom :

Adresse :

Téléphone portable

E-mail

Contrat passé pour l'approvisionnement en « Panier de légumes », et/ou « Œufs » et/ou « Pain »,
chaque semaine, les mercredis de 18h00 à 19h30 (crise sanitaire horaires modifié voir avec le groupe)

COMPLETEZ ET ENTOUREZ VOS CHOIX

PANIER DE LEGUMES

*Les variétés de légumes sont choisies par l'agriculteur et cultivés sans pesticide, ni herbicide.
La composition du panier est définie par l'agriculteur en fonction de sa récolte.*

L'adhérent s'engage sur l'achat d'un panier (**Petit** ou **Grand** panier).

| Type | Prix par semaine | Prix total (21 distributions) | Paiement en 1 fois | Paiement en 2 fois | Paiement en 3 fois | Paiement en 4 fois |
|-------|------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Petit | 13,50 € | 283,50 € | 238,50 € | 119,25 € x 2 | 79,50 € x 3 | 59,65 € x 4 |
| Grand | 18 € | 396 € | 396 € | 198 € x 2 | 132 € x 3 | 99 € x 4 |

ŒUFS

L'adhérent s'engage sur l'achat de : œufs par semaine au prix de 2.28 € les 6 œufs.

| Nombre | Prix par semaine | Prix total (21 distributions) | Paiement en 1 fois | Paiement en 2 fois | Paiement en 3 fois | Paiement en 4 fois |
|--------|------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 6 | 2.28 € | 47,88 € | 47,88 € | 23,94 € x 2 | 15,96 € x 3 | 11,97 € x 4 |
| 12 | 4.56 € | 95,76 € | 95,76 € | 47,88 € x 2 | 31,92 € x 3 | 23,94 € x 4 |
| 18 | 6.84 € | 143,64 € | 143,64 € | 71,82 € x 2 | 47,88 € x 3 | 35,91 € x 4 |
| 24 | 9.12 € | 191,52 € | 191,52 € | 95,76 € x 2 | 63,84 € x 3 | 47,88 € x 4 |

PAIN

L'adhérent s'engage sur l'achat de : pain nature de 1kg par semaine. et/ou : pain céréales de 1kg par semaine. **(Pas de distribution de pains en août)**

| Type au kg | Prix par semaine | Prix total (17 distributions) | Paiement en 1 fois | Paiement en 2 fois | Paiement en 3 fois | Paiement en 4 fois |
|------------|------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Nature | 5,52 € | 93,84 € | 93,84 € | 46,92 € x 2 | 31,28 € x 3 | 23,46 € x 4 |
| Céréales | 6,96 € | 118,32 € | 118,32 € | 59,16 € x 2 | 39,44 € x 3 | 29,58 € x 4 |

Saison réglée en : 1 versement 2 versements 3 versements 4 versements

Banque et numéro des chèques (à l'ordre de : Collectif Percheron) :

Banque :

N° des chèques : / / /

Fait à le

Noms et signatures

de l'adhérent

du producteur

Les signataires de ce contrat s'engagent à respecter les engagements définis ci-après.

Engagements de l'adhérent

- **Payer à l'avance** la distribution de ses produits. Les chèques, libellés au nom du Collectif Percheron, sont remis à la signature du contrat au responsable de l'association qui se charge de les transmettre au producteur.
- **Récupérer son panier sur le lieu de la distribution au jour et à l'heure fixés.** En cas d'empêchement, vos produits peuvent-être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent et dont le nom est communiqué au responsable de distribution. Les produits de personnes dont l'absence n'est pas justifiée pourront être partagés entre les partenaires.
- **Trouver un remplaçant**, si pour des raisons diverses, il devait se désister de son engagement (aucun remboursement n'est effectué).
- **Reconnaître que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte.** Il partage ces risques, sachant qu'il recevra sa juste part de la récolte de la saison et bénéficiera de l'abondance d'une récolte ultérieure.
- **Accepter la totalité des produits du producteur de légumes.** Lorsqu'un adhérent ne souhaite pas consommer certains légumes, il peut soit les échanger avec un autre abonné soit les laisser mais en aucun cas ne compenser en prenant d'autres légumes supplémentaires.

Engagement des producteurs

- **Produire** selon les méthodes de l'agriculture biologique et établir un planning de production
- **Livrer** les produits au jour et à l'heure sur le lieu fixé en début de contrat et **Pratiquer** la transparence des prix
- **Aviser** les partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité.
- **Prendre** en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. Dans le cas où il ne peut satisfaire une demande, il en expliquera les raisons.
- **Accepter** les visites régulières des adhérents à la ferme.